



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 4663

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet appelle l'attention de M le Premier ministre sur les préoccupations des partenaires de l'enseignement agricole quant à l'application de la loi du 31 décembre 1984 relative à l'enseignement privé, dont il a été l'initiateur. Il lui demande notamment de lui préciser : 1o l'état actuel de publication du décret relatif au statut des établissements ; 2o l'état actuel de préparation et de publication du décret relatif au statut des enseignants ; 3o si l'entrée en vigueur effective de cette loi est bien globalement prévue pour la rentrée 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Quel que soit l'attachement que le Premier ministre conserve à la loi dont il a été l'initiateur, il fait observer à l'honorable parlementaire que l'application du texte relève de la compétence du ministre de l'agriculture et de la forêt. Le Premier ministre y reste naturellement très attentif et c'est au demeurant pour cette raison qu'il transmet aussitôt la question au ministre compétent en lui demandant de bien vouloir y répondre dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4663

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3049